



Délai de reponse ordre de licenciement

Par **jiteo**, le **18/12/2009** à **17:06**

Bonjour,

j'ai envoyé une lettre LRAR pour demander l'ordre des licenciements. La société l'a reçu le 07 decembre 2009.

le delai maximal de réponse est 10 jours.

on parle de jours calendaire ou ouvrables?

la date de fin est elle bien le 17 decembre ?

merci de la réponse, cordialement.